

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 JUILLET 2013**

Délibération  
n° 2013.07.134

**Aménagement du  
quartier de la gare :  
approbation de la  
réalisation et des  
orientations  
d'aménagement du  
Pôle d'échanges  
multimodal de la gare  
d'Angoulême**

**LE ONZE JUILLET DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2013**

**Secrétaire de séance** : Catherine DEBOEVERE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Janine GUINANDIE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAI, Gilles VIGIER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.07.134**

AMENAGEMENT / MOBILITÉS

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE : APPROBATION DE LA REALISATION ET DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA GARE D'ANGOULEME**

Le GrandAngoulême a initié depuis plusieurs années, des études préalables ayant pour objet la définition d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) autour de la gare ferroviaire d'Angoulême.

Ce projet résulte d'une démarche partenariale qui rassemble notamment autour de notre communauté d'agglomération, les services de l'Etat, l'Union Européenne, la Région Poitou-Charentes, le Département de la Charente, la SNCF et RFF à travers notamment :

- un protocole général d'accord pour l'aménagement du pôle multimodal de la gare d'Angoulême approuvé par le GrandAngoulême le 12 décembre 2011 et co-signé par l'ensemble des partenaires du projet lors du second semestre 2012, avec pour objectifs :
  - d'exprimer les objectifs de chacun des partenaires,
  - de présenter les projets d'aménagement sur lesquels il s'applique,
  - d'exposer la répartition envisagée pour la maîtrise d'ouvrage, le calendrier prévisionnel, le coût estimatif ainsi que la gouvernance du protocole.
- une convention d'attribution de subvention au titre de l'article 8 du Contrat de Projet Etat Région (CPER) 2007-2013, relatif au développement de l'intermodalité.

La réalisation de ce pôle d'échanges multimodal autour de la gare ferroviaire d'Angoulême répond aux objectifs partagés par les différentes autorités organisatrices de transport en présence, à savoir :

- permettre et faciliter les connexions entre les transports en commun de l'agglomération, le réseau ferroviaire national et régional, les lignes départementales d'autocars et les autres modes de déplacement ( notamment vélo, piétons) ;
- adapter les conditions de circulation et d'accès à la gare à travers la création d'un double accès avec un second parvis à l'ouest du faisceau ferroviaire, en prévision de la desserte de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) à la gare d'Angoulême en 2017 et l'augmentation significative du flux de voyageurs prévue par la SNCF, de 1.5 millions de voyageurs / an actuellement à 3 millions de voyageurs an à l'horizon 2022 ;
- assurer la mise en accessibilité de l'espace public et des accès aux offres de transport en commun.

Le schéma de principe d'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare d'Angoulême et les maîtrises d'ouvrage retenus par l'ensemble des partenaires et retranscrits au sein du protocole d'accord général, comprend les opérations suivantes :

- Opérations sous maîtrise d'ouvrage RFF :
  - Rénovation de la Grande Halle Voyageurs (marquise).
  - Etude et travaux liés à l'accessibilité PMR
  - Incidences ferroviaires du projet de passerelle

- Opérations sous maîtrise d'ouvrage SNCF :
  - Réaménagement intérieur du bâtiment voyageurs.
  - Parkings ouest longue durée et courte durée.
  - Information voyageurs sur passerelle
  - Espace billettique ouest
  
- Opérations sous maîtrise d'ouvrage du GrandAngoulême :
  - La reconfiguration du parvis Est de la Gare avec :
    - La création d'une zone de gare routière ;
    - La réorganisation fonctionnelle du parvis et de la place de la gare au profit des bus urbains et cheminements piétonniers, accès taxis et dépose minute, vélos ;
    - L'aménagement d'un parking de surface ;
    - Le réaménagement des fonctions de voies de circulation et de stationnement routier autour de la place de la gare ;
    - L'implantation d'un équipement de stationnement abrité pour les vélos ;
    - Les équipements d'information et de vente multimodaux.
  - Le franchissement du faisceau ferroviaire par une passerelle ouverte aux piétons et cyclistes qui donnera accès à la gare ainsi qu'aux parvis Est et Ouest de la gare, permettant d'assurer l'accessibilité aux stations de bus urbains et de faciliter les échanges entre bus, vélos, trains et cars départementaux.

Dans le cadre du protocole général d'accord du pôle multimodal, ces opérations sous maîtrise d'ouvrage du GrandAngoulême (parvis Est, parvis Ouest, passerelle) sont co-financées à hauteur de 6,4 millions d'euros par les partenaires Etat, Europe, Région, Département et Réseau Ferré de France, soit 33% du coût total des opérations du PEM sous maîtrise d'ouvrage du GrandAngoulême.

- La création du parvis Ouest permettant :
  - la création d'une station pour le réseau de bus urbain ;
  - l'amélioration de la répartition des flux par la création d'un accès à la gare, complémentaire à celui existant ;
  - l'amélioration des accès ouest à la passerelle ; notamment en lien avec les bus urbains et les parkings SNCF.

Les éléments de ce schéma de principe d'aménagement du pôle d'échanges multimodal, tel que décrit précédemment, correspondent à un investissement lié aux transports publics urbains et aux autres services de transports publics qui concourent à la desserte de l'agglomération dans le cadre d'un contrat passé avec l'autorité responsable de l'organisation des transports urbains.

Ils participent également à l'amélioration de l'intermodalité transports en commun-vélo.

Il est rappelé que ce schéma de principe d'aménagement a fait l'objet d'une présentation :

- en réunion toutes commissions confondues du 25 septembre 2011 ;
- en groupe de travail mobilités du 27 avril 2012 ;
- en bureau communautaire du 22 novembre 2012 ;
- et en groupe de pilotage de la ZAC Gare du 21 février 2013.

ainsi qu'au conseil municipal d'Angoulême lors de sa séance de juillet 2012.

Dans un esprit d'association et de large concertation, le projet PEM de la gare d'Angoulême a également fait l'objet, dès l'année 2012, de plusieurs consultations et rencontres notamment avec les artisans et sociétés de taxis, les commerçants situés dans l'aire d'influence du projet, les riverains et les représentants des associations d'anciens combattants et de déportés.

Sur la base de ce schéma de principe, une phase de concertation préalable sera engagée, puis, sur la base de son bilan, le programme d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Angoulême sera validé par le conseil communautaire.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 27 juin 2013,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 10 juillet 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER la réalisation d'un pôle d'échanges multimodal** de la gare ferroviaire d'Angoulême.

**D'APPROUVER le schéma de principe d'aménagement**, comprenant les éléments suivants relevant de la maîtrise d'ouvrage du GrandAngoulême :

- la reconfiguration fonctionnelle du parvis Est,
- la création d'une passerelle et d'un nouveau parvis à l'ouest du faisceau ferroviaire.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à conclure et signer tous les actes et documents afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ELIE)  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>17 juillet 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>17 juillet 2013</b>